

Délibération n°2207-02

**L'an deux mille vingt deux, le vingt-six juillet à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON**

**Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+2proc
Votants : 12**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Christian DI MARTINO – Eliane
CALDEI-VIDAL – Fabrice FONTAINE – Sandrine BARRALIS – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI**

Absents excusés : Michel CORSINI – Karine FAGES

Absentes : Fabienne GALLI – Béatrice ROZIER

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Dotation cantonale
2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le programme de travaux 2022 à mettre en œuvre. Le montant des travaux est estimé à 35 000 € HT.

Le programme sera le suivant :

- Chemin du lotissement du Cayre : réfection du revêtement en enrobé avec la création d'un ralentisseur

Elle sera financée, en partie, par une subvention attribuée par le Conseil Départemental en faveur de la voirie communale – exercice 2022 – se répartissant comme suit :

- Conseil Départemental 80 % : 28 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOPTÉ** le programme des travaux,
- **ACCEPTE** la subvention attribuée par le Conseil Départemental,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 27/07/2022
Qualité : Maire